

Des patrouilles "conjugales"

Dans le cadre d'un programme de sensibilisation des conjoints au travail policier, le Service de police de Saint-Hubert (Québec), permet aux épouses d'accompagner leur mari en patrouille.

Cette expérience originale permettra à une cinquantaine d'épouses d'accompagner leur mari au cours d'une patrouille de jour et au cours d'une patrouille de soir pendant lesquelles le policier est appelé à effectuer un travail complémentaire aux patrouilles ordinaires.

"Nous avons minimisé les risques", déclare M. J. Trudeau, chef du Service de police, pour qui il n'est pas question que les épouses soient en première ligne au moment d'un appel. Deux policiers seulement peuvent être accompagnés de leur épouse le même jour.

Dans le cours des opérations ordinaires de la police municipale, il y a tous les jours deux équipes de policiers en patrouille solitaire qui peuvent se rendre sur les lieux d'un appel après la première intervention des patrouilleurs réguliers.

La présence d'une épouse s'inscrit donc dans le cadre habituel des opérations du service et n'occasionnera pas de frais supplémentaires pour l'administration municipale.

Le programme devrait se poursuivre l'automne prochain, cette fois dans le cadre d'une journée de travail au poste de police même.

Santé physique et récréation

La Direction générale de la santé et du sport amateur doit jouer un rôle de partenaire auprès des associations nationales et des provinces pour s'assurer que les Canadiens profitent pleinement de l'argent dépensé dans les domaines de la santé physique et de la récréation.

Cet énoncé de politique figure dans un important document de travail rendu public par le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur. Le document ajoute que les mécanismes administratifs existants ou ceux qui sont nécessaires pour renforcer ce rôle de partenaire seront l'objet d'une étude.

L'un des plus importants changements énoncés dans le document sera la division de Santé et Récréation Canada en deux directions distinctes: Santé Canada et Récréation Canada.

Emplois créés par le fonds du Régime d'assurance-chômage

Le premier projet pilote de création d'emplois financé à même les fonds du Régime d'assurance-chômage a été lancé le 5 mars à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Cent personnes admissibles à l'assurance-chômage participeront pendant une année à ce projet qui vise à stimuler l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick.

Ces personnes mèneront des enquêtes sur les besoins et les attitudes des touristes, monteront des kiosques et des expositions touristiques dans les centres commerciaux et les doteront du personnel nécessaire, assureront un service téléphonique interurbain sans frais et travailleront dans les nouveaux centres d'accueil pour visiteurs. Ils effectueront également des travaux de mise en valeur des parcs provinciaux et centres touristiques.

On prévoit ainsi accroître le nombre de touristes visitant le Nouveau-Brunswick ainsi que la durée de leur séjour. On

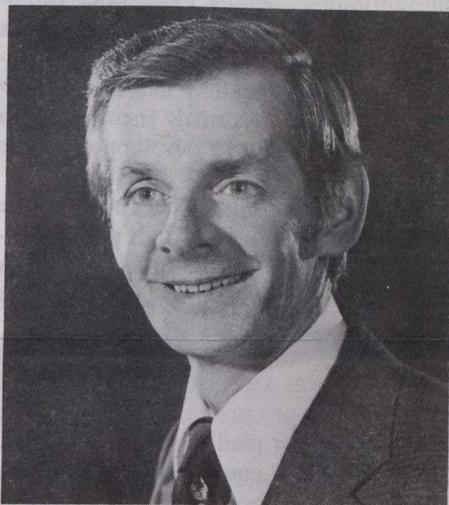
espère aussi encourager les habitants du Nouveau-Brunswick à visiter leur province.

Le projet sera mis sur pied dans dix localités du Nouveau-Brunswick.

En 1979, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a consacré \$5 millions des fonds de l'assurance-chômage aux projets pilotes de création d'emplois. D'autres projets pilotes seront conçus pour évaluer l'efficacité de cette utilisation des fonds de l'assurance-chômage. Ceux-ci servent déjà à financer des programmes de travail partagé et de formation professionnelle.

Les prestataires d'assurance-chômage qui participent au projet touchent \$200 par semaine en prestations. Ils ont droit au nombre de prestations d'assurance-chômage auquel ils seraient ordinairement admissibles et, au besoin, obtiennent jusqu'à six semaines de prestations supplémentaires pour continuer à chercher un emploi après la fin de leur travail.

Nouveau chef du Crédit social



Le député de Beauce-sud à l'Assemblée nationale du Québec, M. Fabien Roy, a accepté le 30 mars dernier le poste de chef du Parti du crédit social du Canada. M. Roy milite dans ce parti depuis de nombreuses années.

A la suite de cette décision, M. Roy a remis sa démission en tant que député à l'Assemblée provinciale et il sera candidat dans la circonscription de Beauce lors des élections fédérales du 22 mai.

M. Roy a été élu député pour la première fois en 1970 et réélu en 1973 et 1976.

Le gouvernement subventionne l'éducation syndicale

Le ministre du Travail, M. Martin O'Connell, a annoncé le 2 avril la remise de subventions totalisant \$304 760 aux syndicats non-affiliés à une centrale, ainsi qu'aux individus, en vertu du programme d'éducation syndicale de Travail Canada pour 1979-1980.

L'objectif du Programme est de permettre aux cadres syndicaux, et aux membres des syndicats, d'acquérir une connaissance approfondie du mouvement syndical et de la façon dont il s'inscrit dans le contexte économique, politique et social du Canada.

La plupart des fonds, soit \$289 760, seront octroyés aux syndicats indépendants. Le reste (\$15 000) sera donné sous forme de bourses à des particuliers. Les syndicats recevront 65¢ par membre, et les particuliers une somme pouvant aller jusqu'à \$5 000 par personne.

La somme de \$304 760 vient en supplément des fonds déjà consacrés aux quatre centrales syndicales du Canada, lesquels atteignent \$2 850 000; ils seront octroyés au Congrès du Travail du Canada, à la Confédération des syndicats nationaux, à la Confédération canadienne des Teamsters (conducteurs), et à la Centrale des syndicats démocratiques.